



VILLE DE

MONTBRISON

DIRECTION EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS

**2020
2021**

Les temps périscolaires

**Catherine Doublet**

Adjointe en charge
de l'éducation, périscolaire,
régie des restaurants

La rentrée se prépare, les écoles de Montbrison sont prêtes !

Les cinq écoles publiques de la ville accueillent vos enfants dans des locaux ayant bénéficié de travaux importants sur les 6 dernières années.

Des aménagements d'accessibilité, des dispositifs d'inclusion font de nos écoles des établissements ouverts au plus grand nombre. Ainsi, une classe maternelle spécifique autisme verra son ouverture sur l'école de Beauregard.

Au-delà des temps scolaires, de nombreux services municipaux sont proposés aux familles pour les aider dans l'organisation quotidienne de la journée des enfants. Cette plaquette vous en présente les détails et modalités.

Le portail famille numérique (sur le site internet de la ville) permet d'inscrire son enfant aux différents temps et suivre son compte depuis chez soi. Moi-même et le service EJS sommes également disponibles pour répondre à toutes vos questions et démarches en lien avec l'école.

Bonne rentrée à tous



La journée d'école

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30				
8h20				
11h45				
12h15				
13h20				
13h35				
16h30				
18h30				

Temps scolaire (bleu clair)
Temps périscolaire (violet foncé)
Restauration scolaire (rose)

Le contrat

Ce contrat sera valable le temps de la scolarité maternelle et devra être renouvelé pour la scolarité élémentaire.

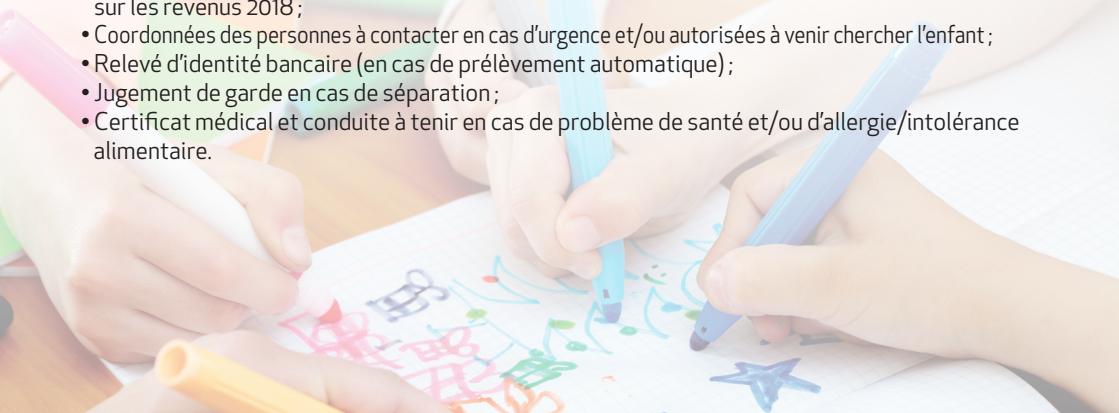
Il est toutefois demandé aux familles de transmettre à la Direction Education, Jeunesse et Sports toute modification relative à leur contrat (adresse, téléphone, personnes habilitées) en cours d'année.

Le contrat doit être rempli à la Direction EJS uniquement. **Il est obligatoire même pour un accueil périscolaire occasionnel** (dont la restauration scolaire).

Un contrat d'accueil est obligatoire pour l'accès à tout temps périscolaire et restauration scolaire

À fournir impérativement :

- Livret de famille original + copie si première inscription ou changement de situation familiale ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) ;
- Carnet de vaccination ;
- Justificatif de Quotient Familial : numéro d'allocataire CAF ou à défaut avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant ;
- Relevé d'identité bancaire (en cas de prélèvement automatique) ;
- Jugement de garde en cas de séparation ;
- Certificat médical et conduite à tenir en cas de problème de santé et/ou d'allergie/intolérance alimentaire.





Le périscolaire en maternelle et élémentaire

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires	Fonctionnement	Inscription
Accueil 7h30-8h20 Péri-matin	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 11h45-12h15 Péri-12h	Accueil dans l'école, départ à tout moment si accompagné ou à 12h15 si autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Restauration scolaire 11h45-13h35	Accueil dans l'école	Direction EJS, Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Accueil 13h20-13h35 Péri-13h	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 16h30-18h30 Péri-après maternelle	Accueil libre Accueil dans l'école tous les soirs Départ de l'enfant à tout moment si accompagné	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Accueil 16h30-18h30 Péri-après élémentaire	Activités périscolaires Accueil dans l'école Départ de l'enfant à tout moment si accompagné ou à 17h30 et 18h30 s'il est autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente

17h30 : sur autorisation parentale, les enfants d'élémentaire pourront partir seuls du Péri-Après.





Le Pérисcolaire

■ Les inscriptions

Sur le Portail Famille ou auprès de la Direction EJS au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente.

■ En maternelle, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant trouvera la possibilité de profiter de :

- Un espace « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un espace « jeux extérieurs »

■ En élémentaire, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant pourra profiter de :

- Un coin « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un coin « jeux de société - bibliothèque - leçons »
- Un coin « jeux extérieurs »

Ce temps et ces espaces, au choix de l'enfant, seront en accueil libre, tous les soirs, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, encadrés par des animateurs de la Ville, avec possibilité de départ :

- à tout moment si l'enfant est accompagné
- à 17h30 ou à 18h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul

ATTENTION !

Tout enfant d'élémentaire non-inscrit en Périscolaire à 11h45 et 16h30 est susceptible de quitter l'école seul





La restauration scolaire

11h45 à 13h35, sous la responsabilité exclusive du personnel communal.

L'inscription est **OBLIGATOIRE**. Elle peut être faite à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année.

Inscription ou annulation :

Portail Famille ou Direction EJS ou Régie des restaurants,
au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente

ATTENTION !

- Si l'inscription est hors délai, le repas est majoré de 1 euro
- Si l'annulation est hors délai, le repas sera facturé
(sauf si l'enfant est absent de l'école)

Les serviettes en tissu

Dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants, il est instauré dès la rentrée la mise en place de serviettes en tissu dans tous les restaurants scolaires de la ville.

Pour les maternelles : la municipalité fournit et assure le nettoyage des serviettes.

Pour les élémentaires : les familles fournissent les serviettes. Une fois par semaine, les enfants doivent récupérer leur serviette pour le lavage à la maison.

Cette démarche a pour objectif la diminution voire la suppression de l'utilisation des serviettes en papier.

Dispositions particulières

Pour connaître les disposition particulières, vous pouvez lire le « Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs » disponible :

- sur le site www.ville-montbrison.fr /rubrique : au quotidien / Education / Les Temps Péri-scolaires
- sur Portail Famille dans votre Espace personnel
- ou à demander au service EJS.



Les menus de la restauration scolaire sont consultables sur
le site internet de la Ville : www.ville-montbrison.fr



Les tarifs

Les tarifs sont votés annuellement en conseil municipal de Montbrison et dépendent du quotient familial et du lieu d'habitation.

- **Restauration scolaire :** payant
- **Périscolaire :** payant au 1/4 d'heure

ATTENTION ! un tarif spécial sera appliqué en cas de retard après les heures de fin d'accueil (12h15 et 18h30)

Les tarifs sont consultables sur le site www.ville-montbrison.fr/rubrique « au quotidien / Education / Les Temps Périscolaires »

Le paiement

Vous recevrez une facture mensuelle pour la restauration scolaire et bimestrielle pour le périscolaire. Vous pouvez les régler en espèces, chèque, carte bleue, ou prélèvement automatique au plus tard la première quinzaine de chaque mois.

Ce règlement peut être fait par courrier ou directement à la Direction Education, Jeunesse et Sports ou à la Régie des restaurants.

La facture et le règlement sont également disponibles sur le Portail Famille.

En cas de difficultés financières de règlement, veuillez contacter nos services ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un accompagnement spécifique.

CCAS de Montbrison : Maison des permanences
12 rue de la Préfecture - 04 77 58 04 55





Les contacts de la journée

Les accueils de 7h30 à 18h30

En cas de demande d'inscription ou d'annulation hors délai et **uniquement de manière exceptionnelle**, vous pouvez contacter les équipes périscolaires directement dans les écoles

Coordonnées des accueils périscolaires

- Beauregard : 07 89 86 50 33
- Brillié : 06 86 24 16 02
- Chemin Rouge : 06 86 24 32 95
- Estiallet : 06 86 24 09 11
- Moingt maternelle : 06 86 24 36 65
- Moingt : 06 86 24 17 58



Les accueils de loisirs du Mercredi

Le mercredi, toute la journée, le centre de loisirs municipal et les accueils de loisirs associatifs accueillent les enfants de 3 à 11 ans :

Le Centre de Loisirs Municipal Paul Cézanne

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

1 rue Fernand Léger

Contact :

Direction EJS au 04 77 24 33 41 ou Portail famille,

MJC du Montbrisonnais

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)
12 avenue Charles de Gaulle

Contact :

MJC Montbrisonnais au 04 77 58 57 24
mail : accueilloisirs.mjc@gmail.com

Centre Social de Montbrison

Ouverture : 7h30 – 18h (avec ou sans repas)
13 place Pasteur

Contact :

Centre Social au 04 77 96 09 43
mail : centresocial.montbrison@gmail.com



Inscriptions

PORTAIL FAMILLE

Pour vos démarches, la Ville dispose d'un Portail Famille sur son site internet : www.ville-montbrison.fr
rubrique Au quotidien/Education et formation

Il permet d'inscrire votre enfant :

- à la restauration scolaire,
- aux temps périscolaires,
- à l'accueil de loisirs Paul Cézanne,
- de mettre à jour votre « fiche famille »,
- et de régler vos factures en ligne.

Identifiant de connexion à demander
à la Direction Education Jeunesse et Sports

Direction Éducation Jeunesse et Sports

Pour tous les temps :

Péri-12h, Péri-après et restauration scolaire

Complexe sportif de Beauregard
13, rue de Beauregard (face à la piscine)

04 77 24 33 41

Périodes scolaires :

Mardi au samedi : 8h30-12h30
mardi et jeudi après midi sur rendez-vous

Vacances scolaires :

Idem périodes scolaires sauf fermé les deux derniers samedis de chaque période de vacances.

Pour les vacances d'été se renseigner sur les horaires.

Régie des restaurants

Uniquement pour la restauration scolaire :

Parc des Comtes de Forez
2 rue Michel Portier

04 77 96 39 39

Périodes scolaires :

Lundi et mardi : 8h-11h30 / 14h-17h
Jeudi et vendredi : 8h-11h30

Vacances scolaires :

www.ville-montbrison.fr

